

A Lannion, le 12 avril 2021

Le Principal Adjoint

aux

Responsables légaux des élèves de 3^{ème}

Le principal adjoint

Objet : Affectation Post 3^{ème}

Le téléservice affectation (TSA) est accessible pour les familles des élèves de 3^{ème}.

Ce portail public unique a pour objectif de :

- présenter l'ensemble de l'offre de formation post-3^{ème} de chaque académie ;
- permettre aux familles de saisir les vœux d'affectation (10 dans l'académie et 5 hors académie) et visualiser le lycée de secteur ;
- permettre aux familles de consulter les résultats.

Le téléservice est accessible aux parents à partir de [Toutatice](#) avec leur compte EduConnect, puis en cliquant sur "**Scolarité Services 2nd degré**".

L'accès est également possible, pour les familles n'ayant pas d'identifiant EduConnect, grâce au lien suivant : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Dans ce cas, les familles peuvent simplement consulter l'offre de formation et imprimer une liste de vœux qui seront à saisir par l'établissement d'origine.

Calendrier

- du 6 avril au 9 mai : les élèves et leur famille découvrent les formations disponibles.
- du 10 mai au 31 mai : les élèves et leur famille formulent leurs demandes sur le téléservice (TSA).
- du 2 juin au 14 juin : le dossier est en cours de traitement par l'établissement d'origine.
- du 15 juin au 29 juin : le dossier est en cours de traitement par les services académiques.
- A partir du 30 juin : les élèves et leur famille consultent le résultat de leurs demandes.

Nous vous prions de trouver ci-joint trois documents qui vous aiderons dans ces démarches d'inscription post-3^{ème}.

Si vous êtes en situation de fracture numérique et que vous ne pouvez pas accéder à ce télé-service, nous vous demandons de prendre contact avec le secrétariat de Direction.

Nous demeurons à votre disposition pour plus d'informations.

Benjamin OGIER

Principal Adjoint



Dossier suivi par
Benjamin OGIER

Téléphone
02 96 37 54 78

Mél.
Ce.0220082v
@ac-rennes.fr

10 boulevard d'Armor
22300 LANNION

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au téléservice Orientation ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nd générale et technologique, 2nd professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos choix définitifs d'orientation par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue.

En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au téléservice Affectation après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale AffelNet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

